

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal
Les Martres sur Morge
Jeudi 21 janvier 2021

Présents :

Eugène CHASSAGNE,
Samya RIOTON, Maddy MASSON, Anne BOROT, Domenico MODISTA
Luis CRESPO, Marie-France LABBE
Pierre AUDEBERT, Aurélie CHAMPION, Mathieu CROIZET, Evelyne DATARIO,
Angélique GARMIS, Christophe KLONOWSKA, Laurent RENAULT

Signature du registre.
Secrétaire de séance : Anne BOROT

A l'occasion de cette première réunion de conseil de l'année, Monsieur le Maire présente tous ses vœux aux membres de son conseil.

Il remercie les membres de la commission communication pour le travail effectué pour la parution prochaine du bulletin municipal annuel ainsi que le petit clin d'œil fait à son attention.

1. Prix du repas pour le personnel communal

Chaque année, l'URSSAF fixe le prix de référence d'un repas. Au 1^{er} janvier 2021, le montant a été fixé à 4.95 €.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix du repas pour les agents communaux à 50.58 % du prix forfaitaire fixé par l'URSSAF, soit 2.50 €.

Cela ne représente pas un avantage en nature et le montant mensuel des repas fait l'objet d'une facture par agent concerné ainsi qu'un titre de recette.

Après délibération, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à fixer le prix du repas à 2.50 €, à l'unanimité.

2. Révision du loyer du salon de coiffure

Le bail commercial de location signé entre la commune et Madame BRISEPIERRE pour permettre à celle-ci d'exploiter le salon de coiffure, prévoit un réajustement du loyer chaque année, à la date anniversaire d'entrée en vigueur. Le loyer est indexé sur l'indice des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Considérant que la période est difficile pour les commerces en raison de la crise sanitaire, et afin d'apporter son soutien à ce salon, la municipalité décide, à l'unanimité, de ne pas appliquer d'augmentation.

3. Révision du prix de location de la salle des fêtes pour 2021

Actuellement, toujours en raison de la crise sanitaire, la salle des fêtes ne peut être louée aussi bien pour l'organisation des manifestations publiques ou privées. Malgré tout, Monsieur le Maire propose une augmentation du tarif de location applicable à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

	ETE (1 ^{er} avril – 30 septembre)		HIVER (1 ^{er} octobre – 30 mars)	
	Habitants des Martres	Personnes extérieures à la commune	Habitants des martres	Personnes extérieures à la commune
Petite salle et cuisine	150	/	200	/
Ensemble (petite salle, grande salle, cuisine)	270	400	320	450

Un tarif préférentiel est appliqué pour les habitants des Martres. Par souci d'honnêteté, il est bien entendu que la location ne doit pas être faite par un habitant de la commune pour des personnes extérieures au village afin que celles-ci bénéficient d'un tarif moindre.

4. Location des barnums

Les deux barnums appartenant à la commune peuvent être empruntés gratuitement par les associations et les habitants de la commune. Dans un souci de maintenir un équilibre budgétaire, le conseil municipal souhaite fixer un tarif de location pour les particuliers.

Après discussion, le montant de la location à partir du 1^{er} janvier 2021 s'élèvera à 70.00 € (pour les habitants de la commune ou non). A noter que pour toute location, un chèque de caution de 500.00 € est demandé.

5. Augmentation du loyer du logement situé au 1^{er} étage - 7 rue des écoles

Le logement situé 7 rue des écoles au 1^{er} étage est actuellement vacant. Quelques travaux de rénovation viennent d'être effectués.

Le loyer de cet appartement étant relativement faible au vu du marché de l'immobilier, Monsieur le Maire propose de le remettre à la location au prix de 400.00 €. L'avance des charges locatives reste à 30.00 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

6. Désignation d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Morge et Chambaron

Lors de la précédente réunion de conseil municipal, Madame Marie-France LABBE avait accepté d'être désignée suppléante au syndicat Intercommunal Morge et Chambaron en remplacement de Monsieur Joël COTTE. Afin d'officialiser cette désignation le conseil municipal doit prendre une délibération.

Une délibération est également prise pour le Syndicat Intercommunal Adduction en Eau Potable de La Plaine de Riom, Madame LABBE étant désignée pour remplacer Monsieur Joël COTTE.

Accord à l'unanimité.

7. Services communs de Riom Limagne et Volcans : interventions dans les écoles primaires

Les Martres sur Morge adhère aux services communs de RLV afin de bénéficier d'interventions sportives et musicales pour les quatre classes de l'école ; ceci pour un nombre d'heures de 122 heures annuelles.

Intervention musicale : en partenariat avec l'école de musique d'Ennezat (RLV), les intervenants proposent différentes activités : pratique vocale, percussions corporelles, création, improvisation, travail rythmique, danse, etc....

Pour 2020, notre commune a bénéficié de 8.25 heures hebdomadaires.

A noter que durant la période de confinement, les intervenants ont mis en place des dispositifs d'enseignement en distanciel. Les écoles ont reçu chaque semaine des supports pédagogiques et redistribués par mail aux élèves par les enseignants. Des vidéos ont également été réalisées à destination des enfants afin qu'ils se familiarisent aux gestes barrières.

Intervention éducation physique : sont proposées un très grand nombre de disciplines sportives (golf, escrime, tir à l'arc, athlétisme, sports collectifs, base-ball, vélo, danse, etc....).

Une sensibilisation à l'handisport est également au programme.

Pour 2020, notre commune a bénéficié de 165h30.

Le coût horaire à charge pour la commune s'élève à 46.00 € pour le service Education Physique et à 61.31 € pour le service éducation musicale.

8. Diagnostic énergétique éclairage public

Monsieur le Maire détaille aux membres du conseil municipal le diagnostic énergétique de l'éclairage public pour notre commune. Ce document fait l'historique des différentes caractéristiques des sources lumineuses utilisées depuis 1960 jusqu'à aujourd'hui aux Martres sur Morge.

Actuellement, notre parc d'éclairage est constitué de 135 points lumineux :

- 107 lanternes vétustes (20 types boule + 87 capot plastique)
- 28 lanternes en bon état

Le SIEG a fait des propositions de rénovation à la commune concernant la rénovation et permettant de réaliser des économies :

- N° 1 : rénovation prioritaire des 20 lanternes de type boule pour un coût de 17.000 € ;
- N° 2 : rénovation prioritaire des 20 lanternes de type boule et des 87 lanternes capot plastique pour un coût de 73.550 € ;
- N° 3 : rénovation complète en LED de l'ensemble des 135 lanternes (y compris les 28 lanternes en bon état à équiper d'un kit LED) pour un coût de 87.250 €.

Ces rénovations sont toutes subventionnables par le SIEG à hauteur de 50 %.

Après échanges, la proposition numéro 1 est choisie par les conseillers. L'autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour contacter le SIEG.

9. Questions diverses

- La municipalité demande aux habitants de la commune de ne pas utiliser la poubelle de leurs voisins ni celles de la commune pour y déposer leurs déchets.
- Le centre de vaccination COVID, débute le 25 janvier prochain salle Dumoulin à Riom sur rendez-vous uniquement. Numéro vert mis en place par RLV : 0 805 29 97 97

Fin de la réunion à 21 heures 45.

Le Maire
E.CHASSAGNE

